









Doctorat en service social

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Sommaire et particularités

NUMÉRO	3-250-1-0
CYCLE	Cycles supérieurs
TITRE OFFICIEL	Doctorat en service social (Ph. D.)
TYPE	Philosophiae Doctor (Ph. D.)
CRÉDITS	90 crédits
MODALITÉ	Avec mémoire ou thèse

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Déposez un dossier complet le plus tôt possible puisqu'après le 1er septembre (pour le trimestre d'hiver) et le 1er février (pour les trimestres d'été et d'automne), les demandes ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte du nombre de places.
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Temps plein
-  Demi-temps
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Offert conjointement avec l'Université McGill et avec l'UQAM

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE Service social 514-343-6605

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux et aux candidats issus d'une discipline connexe d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Forces

- Bénéficier de l'expertise conjointe des professeurs de 3 universités montréalaises pour travaux de recherche rigoureux et novateurs.
- L'École de service social répond à toutes les normes de l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- Les Desserts de l'École de travail social (conférences suivies de discussions, visionnements de films, etc.) ouverts à tous les membres de l'École, pour discuter de résultats d'études novatrices et d'enjeux sociaux d'importance.
- Financement annuel moyen de 15 000 \$.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B. Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test

Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le *Test of English as Foreign Language (TFL)*

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation comprenant les points suivants:
 - - Une page qui expliquera pourquoi vous souhaitez entreprendre ce programme d'études doctorales;
 - - Un engagement de disponibilité du candidat à faire des études à temps plein pour un minimum de trois trimestres
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise (mémoire de maîtrise, rapport de stage, article ou autre) dont vous êtes l'auteur principal.
- Une esquisse du projet de recherche (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) (maximum de 1500 mots à l'exclusion de la bibliographie).
- Trois lettres de recommandation (dont au moins une provenant d'un répondant du monde académique).
- Lettre ou formulaire d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement des Études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans).

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juin 2022

■ **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} février 2023

Hiver

■ **Hiver 2023:** Du 1^{er} août 2021 au 1^{er} septembre 2022

Structure du programme (3-250-1-0)

Version 01 (A96)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 70001	Évolution pensée / théorie 1	0.0J	SVS 70012	Séminaire de thèse 2	0.0J
SVS 70002	Évolution de la pensée / théorie 2	3.0	SVS 70013	Séminaire de thèse 3	3.0
SVS 70011	Séminaire de thèse 1	0.0J			

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 7003	Séminaire sur les politiques sociales	3.0J

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 7004	Méthodologie de la recherche quantitative	3.0J
SVS 7005	Méthodologie de la recherche qualitative	3.0J

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe ou le cours SVS7006 Tutorat. Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc 70E Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
SVS 7800	Examen général de doctorat	0.0
SVS 7910	Thèse	75.0

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Psychologie - option Psychologie clinique	Doctorat	123 crédits	3-220-1-3	Jour
Sciences humaines appliquées	Doctorat	90 crédits	3-241-1-0	Jour

Aperçu des expertises de recherche

- Découvrez les différentes expertises de recherche des professeurs : <http://service-social.umontreal.ca/recherche/interets/>
- Découvrez l'inventaire des centres et chaires de recherche : <http://service-social.umontreal.ca/recherche/centres-recherche/>

En savoir plus : <http://service-social.umontreal.ca/recherche/>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche